



Département des Alpes-de-Haute-Provence

# COMMUNE D'ENTREVAUX

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/07/2023 N°20

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois de juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Étaient présents : E. BONIFASSI, D. COTTON, G. DONNINI, D.LACOMMARE, S. LECAS, F.LOMBARD, A.MERMET, F. ROUGEAUD, C.VACHIER.

Absents : Muriel CHRISTIAN, Paola BOYRON, V. TASSIN,

Pouvoirs :

### ORDRE DU JOUR :

- INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX.
- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL.
- COMMISSIONS MUNICIPALES.
- RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT.
- DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX CITADELLE NOUVELLE TRANCHE.
- TRANSFERT EAU ET ASSAINISSEMENT : CREATION DE SYNDICATS POUR 2026.
- POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SORTIE VILLAGE ET AGNERC.
- FONDS DE CONCOURS FORAGE CAMPING.
- DECISION MODIFICATIVE M 14.
- REPRISE DELIBERATION CREATION DE POSTE DU 8 AVRIL 2023.
- MODIFICATION DELIBERATION HABILITATION FUNERAIRE.
- CONVENTION LOGICIEL ABELIUM.
- CONVENTION MENAGE AVEC L'ADMR.

Secrétaire de Séance : Daniel COTTON.

Rédaction : Christine ROBARDET.

Monsieur Donnini demande à ce qu'il soit noté qu'il avait demandé un rajout à l'ordre du jour et qu'il n'a pas obtenu de réponse.

1) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES ET DU PROCES VERBAL DU 8 AVRIL 2023.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures ainsi que le procès-verbal du 8 avril 2023. Ces documents sont adoptés à l'unanimité.

2) INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux 4 nouveaux élus. Il rappelle l'après-midi de discussions sur différents dossiers communaux et la présentation par Véolia des rapports sur l'eau et l'assainissement. Il souhaite également que le travail fourni le soit dans l'intérêt général d'Entrevaux.

Il donne ensuite lecture du nouveau tableau du conseil municipal.

3) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL.

Monsieur le Maire donne lecture, aux nouveaux élus et en propose un rappel à l'ensemble du conseil municipal, de la charte de l'élu local préconisée par l'Association des Maires de France.

4) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire.

Il s'agit de :

- 1) Diverses concessions de terrains Cimetière,
- 2) Locations :
  - Appartement 1<sup>er</sup> étage au Plan d'Entrevaux.
- 3) Travaux :
  - Jeux de boules au Plan d'Entrevaux.
- 4) Subventions :
  - Amende de police 2023.
  - Entretien de l'orgue.
- 5) Finances :
  - Emprunt 300 000 €
  - Prêt relais 194 000 €

5) COMMISSIONS MUNICIPALES.

Pour faire suite aux élections municipales complémentaires il convient de modifier quelques commissions municipales par le rajout des nouveaux élus.

- Commission finances : l'ensemble du conseil municipal.
- Animation – Tourisme – Culture : Dominique Lacommaré.

- Communication : Christian Vachier.
- Caisse des écoles : Alexandre Mermet.
- CCAS : Se présente Dominique Lacommaré. Il est procédé au vote : 9 pour et un blanc.

Madame France Lombard se dit absente de toutes les commissions mais ne s'en offusque pas. Elle se dit disponible pour répondre à sollicitations sur des dossiers. Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité. Monsieur Gérard Donnini s'abstient.

#### 6) RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire expose que les élus ont pu assister en amont du conseil municipal à la présentation par la société Véolia des rapports sur l'eau et l'assainissement de l'année 2022 et qu'il convient d'approuver ces deux rapports. Madame Lombard signale le mauvais rendement du réseau de distribution de l'eau potable malgré une progression de 35,6% en 2021 à 38% en 2022. Le taux minimum requis étant de 66% un plan d'action est à entreprendre rapidement pour que la commune ne fasse pas l'objet de pénalités via l'augmentation des redevances associées.

Monsieur le Maire répond que le plan d'action est engagé depuis plusieurs années au travers de travaux sur les rues et sur le remplacement de conduite en fonction du schéma directeur en eau potable.

Par ailleurs Mme LOMBARD a fait remarquer lors de la présentation du rapport annuel par VEOLIA que certains contrôles de qualité de l'eau distribuée ne figuraient pas dans le rapport (p. 64 - hameau de Bay : fluor non mesuré ; p. 66 - Plan de Puget : chlorure de vinyle non mesuré ; p. 67 – zone artisanale du Brec : pesticides et fluor non mesurés).

Monsieur le Maire souligne que les analyses sont faites sur les demandes de l'ARS.

La délibération approuvant ces deux rapports est adoptée à l'unanimité. Franck Rougeaud s'abstient.

#### 7) DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX CITADELLE NOUVELLE TRANCHE

Monsieur le Maire rappelle les travaux en cours sur la citadelle. Il rapporte également la tranche suivante et l'opportunité rencontrée avec la DRAC concernant un soutien financier conséquent. La DRAC propose ainsi un soutien à hauteur de 250 000 € pour une tranche de travaux à 500 000 €. Notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été sollicité pour une sécurisation supplémentaire notamment sur le substrat rocheux à l'arrière de la citadelle ainsi que la maison du commandant qui serait restaurée et sécurisée. Après obtention de cette aide nous pourrions solliciter jusqu'à 30 % de la Région.

Daniel Cotton signale un décollement à la sortie de la citadelle.

Gérard Donnini demande si le delta de 100 000 € est à la charge de la commune. Il l'est, effectivement. Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Gérard Donnini s'abstient.

8) TRANSFERT EAU ET ASSAINISSEMENT : CREATION DE SYNDICATS POUR 2026

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le transfert obligatoire vers les intercommunalités en 2026 de l'eau et l'assainissement. A ce propos au niveau des 41 communes de l'intercommunalité les modes de gestion sont très disparates. Le constat de la CCAPV est de dire qu'il y a trop d'enjeux et trop d'inégalités. De ce fait elle propose que soit créée un échelon de proximité à savoir des syndicats à l'échelle des ex intercommunalités, chacune avec un président et une gouvernance générale par le président de la CCAPV. Il y a beaucoup de questions qui se posent par rapport à la disparité des prix de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble des communes.

Ainsi la CCAPV a adressé un courrier à l'ensemble des communes afin d'obtenir une unanimité sur ce projet de syndicat pour pouvoir le présenter à la préfecture. Les premiers travaux administratifs pourraient commencer en 2025.

Madame Lombard souhaite connaître la représentativité dans ces syndicats et si nous sommes plus forts en syndicats. A ce stade il manque des éléments.

La CCAPV souhaite déroger à la loi et passer par des syndicats et garder la responsabilité au niveau du siège. On renforce le millefeuille.

Après débat il est décidé de sursoir à cette décision et de demander à la CCAPV une audience pour plus d'informations avant de faire un choix.

9) POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SORTIE VILLAGE ET AGNERC.

Monsieur le maire appelle les problématiques des deux PAV d'entrée de village et d'Agnerc.

Concernant celui de l'entrée du village il est inutilisable du fait d'un défaut de conception ainsi qu'une capacité insuffisante et celui d'Agnerc a été implanté sur une propriété privée et les négociations de maintien n'ont pas abouties.

Monsieur Lecas souligne qu'il a fait installer des colonnes à Agnerc et que l'enlèvement des PAV n'est pas du fait de la commune. Pour Entrevaux il faudra ensuite lisser le sol et ceci à la charge de la commune.

Il est à noter que ces travaux d'enlèvements seront réglés de moitié avec la CCAPV.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Madame Lombard et Monsieur Rougeaud s'abstiennent.

10) FONDS DE CONCOURS FORAGE CAMPING.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les difficultés rencontrés sur le forage du camping. Il expose la lourdeur du dossier et les travaux engagés.

Ainsi pour faire suite aux négociations engagées lors du transfert du camping vers la commune un fonds de concours de 10 000 € a été mis en place par la CCAPV au profit de la commune. Dans le cadre de la réalisation de ces travaux nous avons débloqué une part de ce fonds de concours.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

11) DECISION MODIFICATIVE M14.

Il s'agit ici d'une décision modificative par rapport aux deux emprunts réalisés courant mai et pour lesquels des échéances de remboursement sont prévues sur 2023.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12) REPRISE DELIBERATIONS CREATION DE POSTE DU 8 AVRIL 2023.

Monsieur le Maire rappelle deux délibérations votées au conseil municipal du 8 avril 2023 concernant deux postes existants mais dont les délibérations étaient très anciennes. La Sous-Préfecture ayant formulé des remarques quant à l'annulation des délibérations anciennes elle demande qu'elles soient de nouveau présentées au conseil.

Monsieur le Maire repropose ces délibérations au vote.

Madame Lombard demande si pour les agents il y a bien les fiches de poste et les publicités de faites. Oui c'est le cas.

Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

13) MODIFICATION DELIBERATION HABILITATION FUNERAIRE.

Monsieur le Maire expose également que la Préfecture souhaite qu'une nouvelle délibération soit rédigée afin de bien définir les besoins de la commune en matière funéraire. Monsieur le Maire passe la parole à Madame Robardet qui explique la situation. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14) CONVENTION LOGICIEL ABELIUM.

Monsieur le Maire expose que pour le fonctionnement du restaurant scolaire la commune a acquis un logiciel. A ce propos, la responsable de l'école nous a fait savoir qu'elle ne disposait pas de contrat de maintenance.

Ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de délibération, Monsieur le Maire ayant délégué du conseil municipal dans le cadre des marchés.

15) CONVENTION OFII- Enquête logement regroupement familial.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est sollicité dans le cadre des regroupements familiaux pour des enquêtes ressources et logements par la préfecture. Il faut qu'il se rende chez les personnes concernées pour mener l'enquête.

L'organisme OFFI propose de le faire à la place du Maire. Pour pouvoir déléguer cette compétence le Maire doit être autorisé à signer la convention afférente.

Madame Lombard et Monsieur Rougeaud n'y sont pas favorable car la commune va être devant le fait accompli et nous n'aurons plus la main sur les mouvements sur Entrevaux.

Monsieur le Maire rappelle que ça reste quand même la préfecture qui tranche. Le maire ne fait que l'enquête. Madame Lombard et Monsieur Rougeaud souhaitent que l'enquête soit gardée en mairie pour avoir au moins une vision sur notre territoire.

Eric Bonifassi souligne qu'avant c'était la gendarmerie.

Monsieur le Maire propose de soumettre aux voix :

Pour : 5 Lucas Guibert, Alexandre Mermet, Gérard Donnini, Eric Bonifassi, Dominique Lacommare.

Abstention : 2 Daniel Cotton et Christian Vachier.

Contre : 3 Stéphane Lecas, France Lombard et Franck Rougeaud.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

#### 16) CONVENTION MENAGE AVEC L'ADMR.

Monsieur le Maire rappelle les difficultés pour recruter pour l'entretien en ménage des bâtiments et demande à Christine d'exposer la situation.

Nous recherchons un mi-temps depuis le mois de janvier pour palier au départ de Karine Brun vers l'école qui elle-même remplace Sylvie Nardo qui a fait valoir ses droits à retraite. Pour pallier à cela nous pouvons contractualiser avec l'ADMR qui pourrait éventuellement dépanner la mairie si elle arrive également à recruter.

Le fait d'avoir une convention signée nous permet de réagir rapidement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 17) QUESTIONS DIVERSES.

1) Madame Montulé dans l'assistance intervient pour préciser que l'ADMR attend toujours des places de parkings.

Il est précisé que le kinésithérapeute demande également. Il y aurait peut-être des possibilités à la Gare à l'emplacement des anciens Points d'Apports Volontaires. Elle souligne qu'elle a déjà pour plus de 5 000 € de frais de carrosserie.